

PV Plateforme Prisons, 12 novembre 2010

Participants

Présents (14)

Sophie (ainsi que autre membre NA), Salvatore Marano, Brigitte Rey, Catherine Ritter, Laurent Rochat, Jean-Félix Savary, Pierre-Yves Charpillod, Georges Cottignies, Peter Menzi, Sandra Costa Faria, Karen Klaue, François Marville, Heino Stöver.

Excusés (7)

Claude-Alain Barraud, Aline Bernhard, Stéphane Bonvin, Sandrine Crevoisier, Thomas Di Falco, Thierry Favrod-Coune, Françoise Villard.

Usages de substances pscho-actives pendant l'incarcération, par Catherine Ritter et Heino Stöver

Pour des raisons de confidentialité, le contenu de la présentation n'est ni diffusé ni retranscrit ici, seuls quelques éléments de la discussion sont résumés.

Fréquence des usages de substances pendant l'incarcération

Chacun est invité à s'exprimer pour estimer la fréquence des consommations pendant l'incarcération dans l'établissement où il travaille/intervient.

Il existe de grandes différences selon les établissements et les régimes de détention. Par ordre de fréquence, on distingue en premier lieu le tabac (proche du 100%), suivi du cannabis (90%), de l'alcool (50%), puis finalement des substances inhalées, mais nettement moins fréquemment.

Le développement d'un atelier occupationnel a diminué les consommations illégales (Maison de Villars)

La fonction du cannabis en prison : « Les prisons n'ont pas un problème avec le cannabis, mais sans ».

Le cannabis peut devenir un « substitutif » à d'autres substances, illégales ou légales. Une personne dépendante à l'alcool peut sortir de prison en étant devenue consommateur de cannabis.

Les produits pour tranquilliser évoluent au cours des années, mais pas le besoin de tranquilliser. Le cannabis apparaît comme une substance moins risquée par rapport aux autres calmants. Il calme les individus et tranquillise l'institution dans laquelle les relations sociales sont plus aisées. Il pourrait aussi être assimilé à une « conduite dopante » qui permet de mieux vivre la période d'incarcération, à l'image de consommateurs qui en ont besoin pour supporter l'école ou le stress.

Réduction des méfaits et cannabis

Au vu de l'importance de la consommation de cannabis en milieu carcéral, on peut se poser la question d'interventions de réduction des méfaits liés à l'usage du cannabis, notamment pour éviter le développement de dépendance au cannabis.

Prescription de cannabis en prison

Théoriquement, suivant le principe d'équivalence, la prescription devrait être possible selon les mêmes règles à l'extérieur.

Divers

Difficulté pour intervenir en prison

Certains services dans le domaine des addictions ne sont pas assez utilisés en milieu carcéral. Il y a des obstacles pour rencontrer les détenus comme intervenant en alcoologie par exemple selon les endroits. Il faut alors demander un parloir en tant que visiteur.

Discussion sur l'organisation d'une journée à thème avec le soutien du GREA

Deux idées sont proposées :

- réduction des méfaits comme fil conducteur avec l'intervention de spécialistes dans le domaine et de réseaux européens de réduction des méfaits en prison.
- approche des addictions en prison comme fil conducteur avec présentations diverses autour des problématiques régulièrement soulevée dans ce cadre : secret médical, promotion de la santé partdes agents de détention, collaboration avec intervenants extérieurs.

La décision d'organiser la journée n'est pas prise de manière formelle. Elle remplacerait en tout cas la troisième réunion de la plateforme en 2011 et pourrait se dérouler en septembre-octobre 2011.

Les personnes qui ont des idées à ce sujet sont invitées à prendre contact avec Catherine Ritter (info@catherineritter.ch)

Prochaines réunions

18 février 2011

Au GREA à Yverdon-les-Bains, de 13h30 à 16h30

13 mai 2011, lieu à définir